

Dominique Carré et Gérard Valenduc, *Choix technologiques et concertation sociale*, Paris, Economica, 1991, 187 p.

Jean-Guy Lacroix

Numéro 21, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002230ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002230ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lacroix, J.-G. (1993). Compte rendu de [Dominique Carré et Gérard Valenduc, *Choix technologiques et concertation sociale*, Paris, Economica, 1991, 187 p.] *Cahiers de recherche sociologique*, (21), 191-192.  
<https://doi.org/10.7202/1002230ar>

Dominique Carré et Gérard Valenduc, *Choix technologiques et concertation sociale*, Paris, Economica, 1991, 187 p.

Ce livre, comme le disent les auteurs (p. XV et XIII), cherche à montrer que la concertation sur les changements technologiques est une question toujours ouverte, une problématique en mouvement et un champ d'expérimentation sociale. Sa problématique spécifique est de vouloir comprendre pourquoi et comment le développement technologique peut faire l'objet d'une approche concertée, négociée, entre les différents partenaires ou utilisateurs de l'innovation. En fait, les auteurs soutiennent que la concertation en matière de développement et d'implantation des technologies est non seulement souhaitable, mais nécessaire afin d'assurer que les nouvelles technologies servent bien le progrès social.

Il est important de le souligner dès le départ, ce livre s'appuie sur un ensemble assez vaste d'expériences européennes, particulièrement françaises et belges. Il ne s'agit donc pas d'un essai qui se bornerait à souhaiter la concertation, mais d'un témoignage sur ce qui se fait dans cette direction et ce qui résulte d'une telle approche. A ce titre, l'ouvrage pourra être intéressant pour des américains du nord qui trop souvent, malgré ce qu'affirment l'incessant discours sur la liberté "caractéristique" de cette région du monde, sont plutôt confrontés à l'imposition des technologies, si on peut s'exprimer ainsi.

Le livre se divise en six chapitres qui se terminent chacun par un excellent résumé, ce qui satisfera les lecteurs soucieux de se faire une idée d'ensemble avant d'aborder de façon détaillée les descriptions et l'argumentaire analytique des auteurs.

Dans le premier chapitre intitulé "Les technologies nouvelles: maîtrise de la nature, maîtrise du social", on s'attaque à l'idéologie dominante du progrès technique qui renforce l'image d'homogénéité de la technologie et de linéarité de son implantation. Les auteurs définissent ce que sont les nouvelles technologies et passent en revue les concepts qui servent à les étiqueter: filières, familles, hyperchoix... Finalement, après avoir souligné que la science et la technologie sont le fruit de rapports sociaux (p. 9), les auteurs s'attardent à situer le changement technologique dans les perspectives macro et micro sociales.

Le second chapitre, "Les pratiques nouvelles de concertation sociale en France", montre comment la situation française met l'entreprise au centre du questionnement sur la technologie. On souligne également l'importance qu'on les droits sociaux acquis, et de certaines lois (les "lois Arnoux") concernant l'implantation des nouvelles technologies.

Dans le chapitre suivant, Carré et Valenduc s'attaque à la situation belge à partir d'une approche macro-sociale. Leur regard analytique se porte sur le dispositif institutionnel mit en place afin de permettre la concertation entre les partenaires sociaux sur les politiques de recherche-développement, l'information du grand public et l'accompagnement des changements technologiques dans les entreprises.

Par la suite, le livre relate dans une quatrième section, "Les nouvelles technologies, facteur de changement dans les relations sociales en Europe", la diversité des pratiques de concertation et de négociation sur les nouvelles technologies qui parcourent le vieux continent, comme le nomment quelques fois les américains du nord. Les auteurs y précisent que c'est la pression des organisations syndicales qui a amené la majorité des pays européens à prendre législativement en compte l'exigence d'information et de consultation des travailleurs sur les choix technologiques. Ils soulignent que cela se fait cependant de façon assez disparate selon les États.

Carré et Valenduc poursuivent, en se donnant comme objet les jeux et enjeux de la concertation informelle (p. 121-142), sur les pratiques plus ou moins informelles de concertation, d'intervention, de consultation, de "participation", que suscite l'implantation des technologies nouvelles en Europe.

Dans leur dernier chapitre, les auteurs montrent comment les boutiques de science et le concept d'évaluation des choix technologiques inspirent la construction des interfaces entre la recherche et la demande sociale et le développement des représentations de la technologie.

Finalement, en conclusion, Carré et Valenduc traitent de l'articulation entre la négociation sociale et l'évaluation des choix technologiques. Ils soulignent cependant que la concertation n'est pas chose facile à réaliser et, qu'en matière de changement technologique, l'établissement d'un accord ne règle pas nécessairement tout, qu'il reste beaucoup de travail à faire.

(...) l'implantation des technologies de l'information est un processus permanent d'innovation et de changement, qui est en fait rythmé par une succession d'étapes qui s'échelonnent sur plusieurs années (...). A chaque étape, de nombreuses orientations et décisions sont prises, qui offrent des potentialités de négociation qui sont rarement explorées par les syndicalistes. C'est pourtant là que se situent les opportunités concrètes pour influencer et maîtriser les orientations technologiques, organisationnelles et sociales. (p. 169)

Jean-Guy LACROIX  
Sociologie  
Université du Québec à Montréal